



INTER-LOGE express

SOMMAIRE

Mon logement...	p.1
Révision du plan d'urbanisme	p.2
Allocation-logement	p.3
Augmentations	p.3

Vol.10 no 1

février 2004

Mon logement, ça fait partie de ma thérapie!

Maladie, dépression, alcoolisme, toxicomanie... Pour bien des personnes qui tentent d'échapper à un parcours douloureux, le logement constitue une planche de salut indispensable à une réintégration sociale réussie.



D'une voix calme et posée, Chantal me raconte les malheurs qui l'ont accablée au cours des dernières années et qui, heureusement, semblent bien derrière elle aujourd'hui.

Pourtant, cette jeune femme aux allures réservées ne semblait pas particulièrement destinée à cette accumulation de coups durs. Quelque dix ans plus tôt, alors dans la vingtaine, elle élève ses deux enfants à la campagne tout en travaillant pour subvenir aux besoins de sa petite famille. Après avoir occupé diverses fonctions dans une maison de thérapie pour jeunes en difficultés, elle se retrouve bientôt intervenante auprès de ces jeunes trop tôt malmenés par la vie. Un travail qu'elle adore, d'ailleurs, parce qu'il lui permet de s'épanouir.

Puis, tout semble basculer subitement. Une terrible dépression s'abat sur elle dont elle n'arrive pas à se défaire complètement. Elle consulte, bien sûr! On lui prescrit des médicaments qui semblent impuissants à lui donner ce goût

de vivre qui paraît l'avoir abandonnée. C'est alors que la drogue apparaît comme une promesse de libération. En réalité, un mirage.

À partir de ce moment, c'est la descente aux enfers. Elle cherche désespérément les moyens de se procurer cette dangereuse substance qui, seule, semble lui apporter un peu de répit... jusqu'à la prochaine fois.

Au bout d'une année de cette vie de misère, elle déménage à Montréal pour y être soignée et entreprendre une thérapie qui, lentement, très lentement, l'amènera à prendre conscience de la véritable nature de son mal. Après plusieurs investigations, on lui apprend qu'elle souffre de la maladie bi-polaire (maniaco-dépression). Les médecins parviennent à stabiliser son état grâce à un bon dosage de médicaments.

Mais c'est toute sa vie que Chantal doit maintenant rebâtir. Elle n'a pas d'emploi et se

(suite p.2)



politiques sociales et aménagement urbain

Mon logement... (suite de la p.1)

retrouve maintenant itinérante. Comme tous ces êtres écorchés par la vie, il lui faut beaucoup de ténacité pour remonter la côte. Elle fréquente les centres d'hébergement temporaire pour femmes en difficultés. Mais Chantal a surtout besoin de stabilité et elle cherche désespérément un logement convenable malgré ses maigres ressources.

De démarche en démarche, elle parvient à dénicher un spacieux studio, propriété d'Inter-Loge et offert à prix modique grâce à une entente avec l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

Aujourd'hui, Chantal reprend goût à la vie tout en poursuivant sa démarche de réinsertion sociale. Elle occupe maintenant un emploi temporaire dans un centre communautaire. Elle sort peu, préférant recevoir quelques amies de temps à autre. Elle écrit sur son ordinateur dont elle a fait l'acquisition récemment, elle peint et fait de l'artisanat; elle a même commencé à s'adonner au bowling.

Chantal se donne environ deux ans pour décider de son avenir. Après avoir travaillé quelque temps en ébénisterie, elle en a conclu que ce n'était pas réellement ce qu'elle désirait faire et elle continue sa recherche.

Son fils, maintenant âgé de 15 ans, souhaite venir habiter avec elle. Elle espère donc pouvoir obtenir un logement de 3½ pièces afin que celui-ci puisse occuper sa propre chambre.

Reconnaissant que l'obtention de son logement fut une étape majeure dans la reconstruction de sa vie, elle souhaite que toutes les personnes qui se débattent dans de semblables difficultés puissent bénéficier de la même chance.

RÉVISION DU PLAN D'URBANISME



Une occasion à ne pas rater!

La loi constituant la nouvelle ville de Montréal fait obligation à l'administration de se doter d'un nouveau plan d'urbanisme d'ici à la fin de 2004. Selon le souhait exprimé par le maire Gérald Tremblay, des citoyens et des groupes du quartier ont décidé de profiter de l'occasion pour faire connaître leur vision de cette nouvelle ville, mais surtout de leur petit coin de ville bien à eux, leur quartier.

À cet égard le Centre-Sud n'est pas en reste puisqu'une coalition pour la révision du plan d'urbanisme a été mise sur pied dès l'annonce de l'élaboration de ce nouveau plan; une coalition que les organisateurs souhaitent la plus inclusive possible afin de refléter véritablement la diversité des opinions et des préoccupations. Le financement de la coalition est d'ailleurs assuré par les élus de l'arrondissement.

À cet effet, des rencontres d'échanges ont eu lieu avec des groupes communautaires et des regroupements de citoyens. De plus, la coalition a initié pas moins de quatre rencontres publiques depuis le début de cette année. Au cours de ces rencontres, des conférenciers choisis pour leur expertise dans divers secteurs de l'urbanisme sont invités à exprimer leurs positions et à échanger avec le public.

(suite à la p.4)

Vivre au quotidien

L'allocation-logement est-ce pour vous?

L'allocation-logement est une aide financière offerte par la Société d'habitation du Québec à des ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger. Parmi les catégories de personnes admissibles à ce programme, on peut mentionner:

- * les personnes seules âgées de 55 ans ou plus;
- * les couples dont l'un des conjoints est âgé de 55 ans ou plus;
- * les familles (travailleurs, étudiants, prestataires de la sécurité du revenu ou autres familles à faible revenu) ayant au moins un enfant à charge.

Vous n'êtes pas admissible si:

- * vous habitez un HLM, un centre hospitalier ou un centre d'accueil;
- * vous bénéficiez d'un supplément au loyer ou vous recevez une autre subvention gouvernementale directe pour vous loger;
- * vous et votre conjoint, s'il y a lieu, avez des biens ou des liquidités dont la valeur dépasse 50 000 \$.

Informez-vous

L'allocation-logement tient compte du nombre de personnes dans votre ménage, du type de ménage, de vos revenus et de votre loyer mensuel. L'aide financière accordée peut atteindre 80 \$ par mois.

Ceci n'est qu'un résumé des critères et des détails du programme. Pour en savoir plus, vous pouvez vous informer auprès du Comité Logement Centre-Sud:

1710 rue Beaudry, bureau 2,6
téléphone: (514) 521-5992
heures d'ouverture:
lundi au jeudi
13h30 à 16h30

Augmentations de loyer les indices de la Régie

À chaque année, vers la même époque, La Régie du logement publie ses indices d'augmentation en fonction des variations des coûts de chauffage reliés aux différentes formes d'énergie. Il importe de préciser que ces indices ne sont que des moyennes; en aucun temps, ils ne peuvent être considérés comme des pourcentages que votre propriétaire ne peut pas dépasser. En particulier, ces indices ne tiennent pas compte des augmentations de taxes, de frais d'entretien, de réparations majeures, etc.

D'ailleurs, la Régie incite fortement locataires et propriétaires à consulter ses publications et formulaires pour calculer équitablement l'augmentation qui devrait et pourrait s'appliquer dans chaque situation. On peut trouver ces formulaires ainsi qu'une mine de renseignements fort utiles sur les façons de s'entendre avec son propriétaire relativement à une augmentation de loyer sur le site web de la Régie à l'adresse:

http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/1_0/index.asp

Votre comité logement s'avère également d'une aide précieuse en ce domaine.

Indices d'augmentation des loyers 2004 selon les coûts de l'énergie

Logements chauffés à l'électricité	1,5%
Logements chauffés au gaz	3,1%
Logements chauffés au mazout	3%
Logements non chauffés	1,4%

Tribune

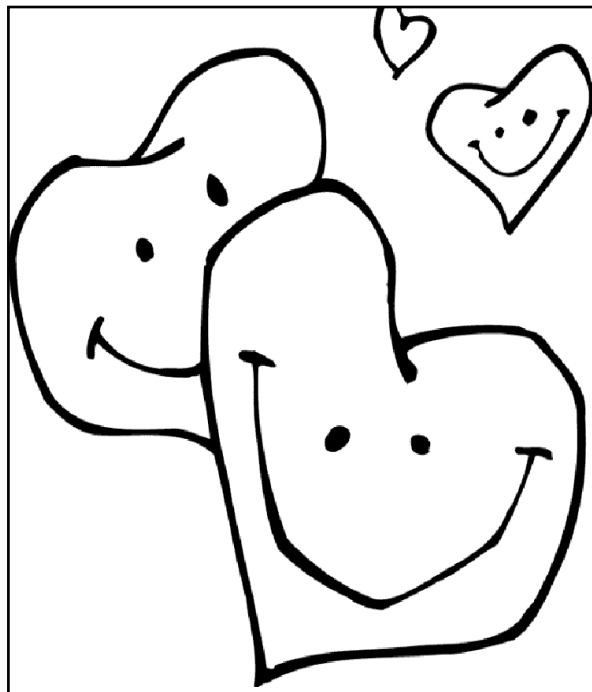
Plan d'urbanisme (suite de la p.2)

C'est ainsi que la sécurité s'est révélée être une préoccupation majeure de plusieurs résidents et résidentes du quartier, ce qui ne surprendra personne. Mais, comme le fait observer Agnès Connat, déléguée de la CDEC auprès de la coalition, il y a plusieurs façons d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité chez les citoyens. L'exemple de la rénovation de la station de métro Beaudry, il y a quelques années, est éloquent à cet égard. D'un petit cubicule autrefois fermé et presque sans fenêtres, on a fait une structure de verre où l'on peut voir et être vu, de l'intérieur comme de l'extérieur. Cette rénovation avait d'ailleurs été l'occasion d'une fructueuse concertation entre plusieurs groupes d'intervenants intéressés par la question. Il y a sûrement lieu d'espérer une semblable concertation à propos d'une sécurité accrue dans les nombreux parcs du quartier, l'élargissement de certains trottoirs, etc.

Outre la sécurité, la question de la circulation est apparue comme un autre sujet d'inquiétude et de questionnements pour de nombreuses personnes. Là non plus, on ne se surprendra pas de cet intérêt dans un quartier où la circulation de transit est importante et envahissante. Plusieurs points de vue ont donc été exprimés relativement à des aménagements destinés à soulager le trafic intense sur la rue Ontario.

À propos de la rue Ontario, les discussions ont fait ressortir une volonté commune de conserver à cette artère sa vocation traditionnelle, soit d'accueillir les commerces desservant la population locale.

Malheureusement, l'espace nous manque pour relater fidèlement tous les sujets traités, que ce soit la problématique du logement social, l'accès à la propriété, la mixité sociale ou les espaces verts, toutes questions reliées à la fonction résidentielle de ce quartier en périphérie du centre-ville. Nous aurons donc sûrement l'occasion de revenir sur ces sujets dans la suite du processus de révision du plan d'urbanisme dont la prochaine étape sera le dépôt du mémoire préparé par la coalition, le 26 février.



**À tous leurs amis et lecteurs,
la direction et le personnel
d'Inter-Loge
souhaitent un Saint-Valentin
emplie d'amour**

Inter-Loge Express est publié par le groupe communautaire **Inter-Loge Centre-Sud** grâce à une subvention du Programme de soutien à l'action communautaire autonome du gouvernement du Québec.

Réception des textes et communiqués

1503 Lafontaine, Montréal, H2L 1T7

Téléphone: (514) 522-2107

Télécopieur: (514) 522-7070

Courriel: interloge@interloge.org

Responsable de l'édition: Louise LaRue
Rédaction et mise en page: Pierre Hamel